

## Séance du 26 novembre 2015

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf M. Francis SCHWEITZER qui donne pouvoir à M. Cédric LINDECKER.

Mme Chantal PIREDDU est secrétaire de séance

Début de séance : 20h45

Le compte rendu de la séance du 14 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Choix de l'entreprise pour les travaux de terrassement (local technique de la STEP) : pour 10/10
- Eclairage public : extinction une partie de la nuit : pour 10/10

### 1/Taxe assainissement 2016

Le Conseil Municipal décide les taxes assainissement pour 2016 comme suit :

Part fixe : 20 € par logement

Part variable : 0.74 € par m<sup>3</sup>

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

### 2/ taxe d'aménagement 2016

Monsieur le Maire informe les conseillers de la possibilité de réviser le taux de la taxe d'aménagement votée en novembre 2014. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de laisser le taux de la taxe d'aménagement à 5 %.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

### 3/ ONF : assiette et coupes de l'exercice 2016

Sur proposition de l'ONF, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2016, ainsi que les coupes non réglées les destinations suivantes :

Vente aux adjudications générales en futaies affouagères les parcelles 5, 15 R et 12J (feuillus).

Délivrance aux affouagistes : pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits de la parcelle 7R.

Délai d'exploitation de l'affouage : voir le règlement de l'affouage Pour le partage sur pied du bois d'affouage le Conseil Municipal désigne 3 garants de la bonne exploitation des bois conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Messieurs Sébastien BONNET, Michaël TAILLARD et Jean BOSIA.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

### 4/ changement de destination d'une parcelle

Le Conseil Municipal décide que la parcelle 4 sera vendue à un professionnel et fixe le stère à 6 €.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

### 5/ ONF : devis pour travaux patrimoniaux 2016

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le devis proposé par l'ONF et délibéré, accepte les travaux patrimoniaux 2016 sur :

Parcelles 1 et 2 : 1468 € HT

Parcelle 7R : 2750 € HT

Parcelle 14R : 1033 € HT

Soit un total de 5251 € HT (5776.10 € TTC).

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

### 6/ taxe affouage 2015-2016

Le Conseil Municipal fixe l'affouage 2015-2016 à 105 € le lot.

pour : 10 contre : 0 abstention : 0

## **7/ vente de terrain**

Suite à leur demande, le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur et Madame Jean-Pierre SAUVAGEOT, domiciliés 6 rue du Vernois à Le Gratteris, la parcelle ZA 212 d'une contenance de 1a 56 ca en bordure de sa propriété, au prix de 60 € le m<sup>2</sup>, frais de notaire à charge de l'acheteur.

pour : 10                      contre : 0                      abstention : 0

## **8/ Budget Commune : décision modificative**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la facture de QCS Services pour la mission ADAP peut être mise en dépense d'investissement au compte 2031 car ce dossier comprend des travaux de mise en accessibilité à faire en 2016. Il convient pour cela de virer des crédits comme suit :

Compte 2182 -350 €                      compte 2031 + 350 €

pour : 10                      contre : 0                      abstention : 0

## **9/ proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

La préfecture demande aux communes d'émettre un avis sur le document de proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Doubs. Ce document met en avant les projets de création, de transformation ou de fusion d'établissements publics de coopération Intercommunale (EPCI) ainsi que la modification de leurs périmètres. Il peut également proposer la suppression, la transformation ainsi que la fusion des syndicats de communes ou de syndicats mixtes. Le Conseil Municipal jugeant le document trop technique pour pouvoir émettre un avis éclairé, choisit l'abstention.

pour : 10                      contre : 0                      abstention : 0

## **10/ travaux de terrassement local STEP**

Le Conseil Municipal après avoir étudié les devis pour la finition des travaux d'installation d'un local technique pour la station d'épuration :

TMGA                                      2276,77 €

DRUOT René                              5138.50 €

SARL KOLLY TP                              2877.00 €

choisit l'entreprise TMGA pour un montant de 2276.77 € TTC.

pour : 10                      contre : 0                      abstention : 0

## **11/ éclairage public**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'expérimenter l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal, entre 23 heures et 5 heures à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et jusqu'au 31 mai 2016. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

pour : 10                      contre : 0                      abstention : 0

## **INFORMATIONS**

La vente de bois qui a eu lieu à Levier a rapporté à la commune la somme de 6670 €

L'arbre de Noël se fera le vendredi 18 décembre.

Une permanence pour les inscriptions sur la liste électorale 2016 aura lieu le jeudi 31 décembre 2015 de 10h00 à 11h00 en mairie

Fin de la séance : 22h30

Vu pour être affiché le 27 novembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

*(Sceau de la mairie)*

Le Maire,  
Cédric LINDECKER